

Protection du citoyen européen

Les silences de l'Europe cachent souvent de profondes réalités touchant à la nature même de la citoyenneté européenne. Parmi les sujets passés sous silence, l'un d'eux a attiré notre attention.

Le Journal Officiel a publié le 29 août 1981 une recommandation de la Commission du 29 juillet 1981, qui souligne combien « l'introduction du traitement électronique des données et son intrusion dans nombre de domaines touchant à la vie privée augmente le danger d'une utilisation abusive de ces données. Cela concerne surtout les données à caractère personnel. »

Rappelant « le caractère de droit fondamental », d'une telle protection, la Commission recommande aux Etats membres d'harmoniser les domaines touchant à la protection des données. Ainsi serait réalisée « une contribution importante pour la réalisation au niveau européen des droits du citoyen. »

Et la recommandation conclut, sur base de l'article 155 du Traité, en recommandant « à tous les Etats membres de la Communauté de signer dans le courant de l'année 1981 et de ratifier avant la fin de l'année 1982... la convention du Conseil de l'Europe relative à la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel. » Cinq Etats membres avaient d'ailleurs déjà signé la convention, ce sont le Danemark, la République Fédérale d'Allemagne, la France, le Luxembourg et le Royaume-Uni. Dans ce domaine comme dans bien d'autres, la dimension européenne est parfois mal perçue, et sa nécessité pourtant plus évidente que jamais face à une société en mutation.

J.P.



Femmes et migrants

Fin juillet, l'aide du Fonds Social européen à une nouvelle série de projets belges a été approuvée. Il s'agit de projets en faveur des femmes et des travailleurs migrants qui perçoivent un montant total de près de 46,56 millions FB.

Les projets « femmes » concernent tous l'orientation et la formation de femmes de plus de 25 ans. Le plus important d'entre eux, a été présenté par l'Onem pour des opérations destinées à promouvoir la mixité des emplois dans des métiers nouveaux et dans les métiers où les femmes sont sous-représentées. Ce projet perçoit un montant de 30,55 millions FB, il concerne 250 femmes.

Le Centre « Repartir » reçoit un montant de 345.000 FB pour la formation de 18 femmes à des postes à responsabilité.

Le « Centre féminin d'éducation permanente » bénéficie d'une aide de 1,05 million FB pour la formation de 30 femmes à la gestion de petites et moyennes entreprises et pour la formation des formatrices.

Enfin, le « Vrouwen Overleg-Komitee » organise des cours pour des chômeuses désirant retrouver un emploi. Il perçoit un montant de

476.300 FB qui sont destinés à la formation de 50 femmes.

Dans le cadre des projets « migrants », une initiative du « Dienst voor Migranten » reçoit un soutien de 675.000 FB pour des cours de néerlandais organisés pour des travailleurs migrants adultes ainsi que pour des cours para-scolaires destinés à leurs enfants. 101 personnes bénéficieront de ce projet.

Un montant de 4,99 millions FB est accordé au « Centre d'études des Problèmes de population Active » qui organise des formations polyvalentes linguistique, socio-culturelle et professionnelle au bénéfice de 63 immigrés italiens ayant leur résidence dans l'agglomération bruxelloise.

Le Ministère de la Communauté française perçoit un montant de 5,65 millions FB pour la formation et le perfectionnement d'opérateurs sociaux, ainsi que pour l'enseignement du français et de la langue maternelle dont bénéficieront 4572 personnes. Plus de 1,31 million FB vont à l'Association « Le Piment » qui organise une formation linguistique de base pour immigrés adultes et la formation des formateurs, ils sont 89 bénéficiaires.

Enfin, un dernier projet concerne l'enseignement linguistique et l'encadrement de 35 réfugiés du Sud-Est asiatique par la « Comité Ucclois d'Aide aux réfugiés du Sud Est asiatique » (voir p. 4).

Dans ce numéro

- 2 - 3 Le textile européen
- 4 Projet du Fonds Social
- 5 Les marchés publics
- 6 Dialogue Parlement-Commission
- 7 Journée d'animation à Bruxelles

L'Europe a besoin de son industrie textile

La Communauté s'apprête à négocier le renouvellement du deuxième Accord Multifibre (AMF) qui doit assurer un développement ordonné du marché textile. A cette occasion, la Commission CE a procédé à un examen approfondi de la situation et des perspectives des industries communautaires du textile et de l'habillement et a conclu que malgré la crise qu'elle traverse, l'industrie textile doit tout en s'adaptant aux structures nouvelles de la concurrence internationale garder une place importante dans l'économie de la CE.

L'activité des industries du textile et de l'habillement recouvre l'ensemble des opérations qui, à partir de fibres naturelles ou chimiques, permettent la production de produits finis, vêtements, articles à usage domestique ou industriel.

Cette industrie a joué un rôle primordial dans la révolution industrielle, et reste importante en termes d'emploi et de valeur ajoutée (6,4 % de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière); de plus elle assure 6 % des exportations communautaires de produits manufacturés.

En 1973, l'industrie textile employait plus de 3,1 millions de personnes, en 1980 elles n'étaient plus que 2,3 millions. Cette perte d'emploi résulte essentiellement de la stagnation de la production communautaire allée à l'augmentation de la productivité. Elle a surtout frappé l'emploi féminin qui représente jusqu'à 80 % du total dans la confection et a atteint particulièrement certaines régions de forte concentration textile dont quelques-unes sont parmi les moins favorisées de la CE et offrent le moins de possibilités de reconversion.

Le Fonds social européen a aidé quelque 10 % des travailleurs quittant l'industrie textile. Le Fonds régional a pu intervenir dans certains cas.

Le secteur textile est toutefois très hétérogène tant au niveau de ses sous-secteurs (voir encart) que selon les ré-

gions, ceci appelle donc des approches différenciées.

Des segments importants de l'industrie textile européenne apparaissent comme moins performants que leurs concurrents extérieurs.

● les pays en voie de développement

Les importations en provenance de l'ensemble des PVD représentent en valeur 40 % des importations textiles extra-communautaire et 64 % de celles d'habillement. Ces pays tirent surtout avantage du fait qu'ils sont souvent producteurs de matières premières, que les coûts de main-d'œuvre sont bas, le personnel ne devant pas être très qualifié, enfin leurs propres besoins sont déjà un débouché, fermé le plus souvent aux importations.

● les pays industrialisés

Les importations en provenance de ces pays représentent en valeur, 40 % des importations textiles extra-CE, mais seulement 15 % dans l'habillement.

Les Etats-Unis comme le Japon disposent d'une série d'avantages notamment en matière de marché intérieur et de rapports coûts salariaux productivité. De plus les USA n'ont qu'un nombre réduit de fournisseurs extérieurs et le Japon a déjà orienté son développement textile vers la sous-traitance dans les pays voisins du S-E asiatique où la main-d'œuvre est moins chère.

● les pays à commerce d'Etat

Les importations en provenance de l'ensemble de ces pays représentent en valeur 8 % des importations de la CE en textile et 12 % en habillement. La CE est généralement exportatrice de demi-produits

et importatrice de produits finis (système du trafic de perfectionnement passif). Les pays à commerce d'Etat sont des concurrents dangereux pour les produits de lin.

Handicaps-atouts

Les industries textile/habillement de la CE se heurtent à des difficultés de divers ordres dans leur effort de modernisation. Surtout petites et moyennes, elles n'ont pas toujours la connaissance nécessaire de l'environnement économique dans lequel s'exerce leur activité. Nombre d'entre elles souffrent de l'absence d'une gestion innovatrice et orientée vers l'avenir. Le coût des équipements modernes est extrêmement lourd surtout dans la filature et le tissage. La durée annuelle de fonctionnement des équipements dans la CE est souvent inférieure à celle d'autre pays à forte industrie textile. L'activité actuelle de recherche et développement est nettement insuffisante dans les domaines du textile et de l'habillement.

A côté de ces handicaps, l'industrie textile européenne dispose d'une série d'atouts importants sur lesquels elle peut s'appuyer pour maintenir ou renforcer sa position.

Le marché communautaire des produits textiles est le deuxième du monde. Son rythme d'expansion n'est pas élevé mais continuera probablement de progresser avec le niveau de vie. La tradition de créativité de l'industrie européenne lui permet de conserver une position prépondérante sur les segments de marché où la mode est un facteur déterminant de la demande. Les entreprises peuvent aussi élargir leur marché en orientant leur créativité vers la satisfaction de besoins nouvellement apparus comme le marché du vêtement de loisir.

Tous les stades de la chaîne textile existent dans la CE, ceci évite à chacun d'entre eux de tomber sous la dépendance d'un secteur d'activité situé hors de la CE et assure un débouché en aval à chaque stade de fabrication. Les fabricants européens disposent aussi d'avantages

technologiques et de la qualification de la main-d'œuvre. Pour l'ennoblissement et la fabrication d'articles spécifiques (tissus d'ameublement ou techniques) p.ex., la qualité des produits est plus déterminante que le niveau du prix de vente.

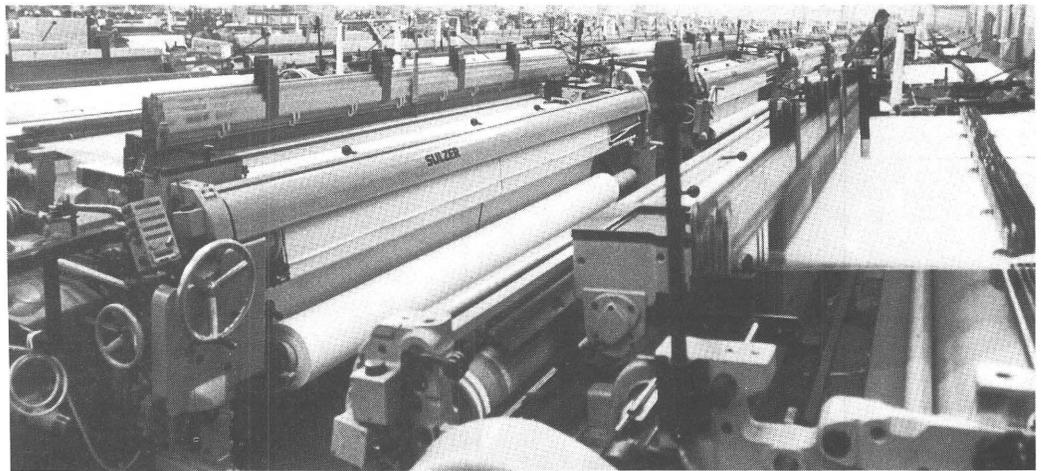
Propositions

Selon la Commission, l'industrie textile/habillement doit continuer à avoir une place importante dans l'économie européenne. A cet effet elle a récemment proposé un certain nombre d'orientations et d'objectifs : le maintien de tous les types de production essentiels, le développement des exportations en vue de maintenir l'activité du secteur à sa valeur actuelle.

La Commission a par ailleurs indiqué les moyens d'atteindre ces objectifs : la réalisation pour les entreprises d'une planification stratégique, le développement de la flexibilité de la production, l'unification du marché intérieur, une politique cohérente des aides publiques, la promotion de la technologie et de l'innovation, l'incitation à l'investissement, l'amélioration de l'information (souvent inadéquate et en retard sur l'actualité), le renforcement de la coopération industrielle surtout pour les PME, le renforcement des actions des Fonds social et régional.

La politique commerciale est un aspect essentiel du problème textile. La Commission est d'avis qu'il est nécessaire de renouveler l'accord multifibre (AMF) — qui arrive à expiration le 31 décembre 1981 — et les accords bilatéraux et de reconduire les accords conclus avec les pays bénéficiant d'un régime préférentiel. En ce qui concerne les pays industrialisés, il faut réagir aux pratiques commerciales déloyales et aux distorsions artificielles des conditions de production ou de productivité. Un effort de stimulation des exportations pourrait être entrepris par l'industrie et les pouvoirs publics parallèlement à une ouverture des marchés de pays tiers ac-

tuellement fermés en raison de restrictions ou de tarifs excessivement élevés. Enfin, la Commission met l'accent sur les avantages que présente le système du « trafic de perfectionnement passif ». Ce système actuellement concentré sur la zone des pays à commerce d'Etat et la zone méditerranéenne devrait stimuler les exportations de produits semi-finis (principalement des vêtements) fabriqués à l'intérieur de la CE qui sont ensuite réimportés dans la CE après transformation ou traitement dans des pays tiers.



Des fibres à l'habillement

Fibres chimiques

Bien que n'occupant que 100.000 personnes, dont une forte proportion de techniciens qualifiés, cette industrie assure environ 50 % des approvisionnements en fibres des industries de la CE. Elle présente un fort degré d'intégration, 13 sociétés assurent 90 % de la production. La production communautaire reste excédentaire par rapport à la consommation, mais les exportations rencontrent une concurrence de plus en plus vive. Depuis 1975, cette industrie connaît un grave problème de surcapacités de production. Malgré des réductions substantielles, ce problème n'est pas encore résolu.

Filature

Elle a été la première industrie textile. Les entreprises sont généralement de petites et moyennes dimensions. Les filatures de la CE occupent environ 260.000 personnes et restent essentiellement concentrées dans des régions en déclin économique. Les filatures sont exposées à la concurrence des pays en voie d'industrialisation à faible coût, qui, de plus, ont souvent un accès direct à la matière première (le coton p. ex.). L'accroissement de la consommation de fils de fibres artificielles et synthétiques contribue aussi à réduire la demande de filés.

Tissage

C'est le principal procédé de production des tissus. La

gamme de produits est très vaste allant des voiles légers pour foulards aux toiles à usages industriels. La tendance est au développement d'usines de plus en plus grandes, l'artisanat familial subsiste encore en Italie, en Grèce, en Ecosse et en Irlande. Le tissage occupe environ 450.000 personnes. Les effectifs sont essentiellement féminins (70 %) et ont été fortement réduits par l'acquisition de métiers modernes automatisés. Les tissages sont surtout implantés dans les vieilles régions industrielles. L'industrie des pays à faible coût pose un problème majeur, mais les Etats-Unis demeurent une menace. La mode des vêtements tricotés à également joué dans un sens défavorable.

Tricotage

C'est le second procédé de production. Les dimensions et la structure des fabriques varient considérablement, bien que les grandes fabriques soient très peu nombreuses. Cette industrie emploie près de 450.000 personnes. Malgré quelques fortes concentrations régionales, l'industrie du tricotage est plus dispersée que celle du filage ou du tissage et n'est pas particulièrement associée aux zones industrielles anciennes. Dans certains cas, l'augmentation rapide de la demande a abouti à des surcapacités. L'engouement pour les vêtements de loisir devrait favoriser les vêtements tricotés; mais la concurrence extérieure est sévère.

Habillement

Cette industrie utilise essentiellement des procédés artisanaux, elle couvre tous les types de vêtements. La grande firme est l'exception contrairement à l'atelier. Près de 1 million de personnes sont employées dans des firmes occupant 20 personnes et plus. Le nombre d'emplois dans les établissements plus petits n'est pas connu.

Les femmes et les émigrants dans les grandes villes forment la plus grande partie de la main-d'œuvre. Cette industrie est fortement implantée dans les PVD à faible coût. Les industries européennes fabriquant des produits demandant une forte créativité ont mieux supporté la concurrence.

Ennoblement

L'activité de ce secteur porte sur des opérations de finissage demandant des installations lourdes et encombrantes et une technologie parfois très complexe et spécifique. Ce secteur compte 1.800 entreprises qui emploient environ 150.000 personnes. Il est gros consommateur d'énergie et a dû consentir des investissements importants pour des installations de dépollution.

Son activité est très dépendante de celle de l'industrie textile communautaire mais peut aussi porter sur des produits fabriqués hors de la CE.

Emploi dans le secteur textile/habillement

Nombre de personnes occupées dans le textile (entreprises 20 personnes et plus)

	1970	1975	1979
	(x 1.000)		
Total CE	2.071,1	1.629.209	1.415.258
dont Belgique	104,3	83.904	(62.540)

Nombre de personnes occupées dans l'habillement (entreprises 20 personnes et plus)

	1970	1975	1979
	(x 1.000)		
Total CE	1.266,0	1.146.037	1.001.741
dont Belgique	65,5	54.042	(39.200)

(*) estimations

La CE aide à l'intégration de réfugiés du S.E. asiatique

A l'arrière d'une petite école fin-de-siècle de la rue Rouge à Uccle, ont été installés des bâtiments préfabriqués; l'un d'entre eux est décoré de photos représentant des enfants du Tiers-Monde découpées dans des magazines et des affiches de la dernière Opération 11.11.11. Devant la porte se trouve Huoc Lam, 13 ans, arrivé trop tôt pour la leçon. Il montre une carte imprimée bleue ciel et jaune, son passeport ONU de réfugié politique. Il est un des 2.300 « boat people » qui se sont réfugiés en Belgique dans le courant de 1979 et 1980. A Uccle, il a suivi des cours d'été de français. Dès septembre, il suivra les cours normaux d'une école secondaire. Les cours de langues qu'il suivra alors en

cours du soir sont en partie financés par le Fonds Social Européen qui a accordé pour 1981 un concours de près de 1,5 million FB au projet du Comité Ucclois au profit de 37 réfugiés du Sud-Est asiatique. L'intervention communautaire est destinée à la formation linguistique, l'information et la recherche d'emploi.

Ce projet entre dans le cadre de la rubrique « migrant » du Fonds. Le terme « migrant » est pris dans une acception très large : non seulement les travailleurs émigrés, mais aussi les réfugiés politiques sont considérés comme des migrants par le Fonds et peuvent être « éligibles » à une aide financière. Toute personne vivant en Europe devrait avoir la possibilité de s'y intégrer socialement et professionnellement.

C'est ainsi qu'en Belgique d'autres projets sont également financés par les Fonds européens, tels par exemple les projets de l'Onem de cours de langue et de formation au profit de réfugiés Sud Américains. Des projets semblables sont financés dans d'autres Etats de la Communauté, même en Guyane, un des territoires français d'outre mer où un groupe d'agriculteurs vietnamiens a trouvé refuge. Ils y travaillent une parcelle de terre, ont créé une coopérative et cultivent avec succès leurs produits alimentaires traditionnels.



A Uccle, de jeunes réfugiés du Sud-Est asiatique apprennent le français. Le Fonds Social européen participe au financement de ces cours.

Tous ces projets ont le même but : aider les réfugiés à retrouver une certaine indépendance économique. André Faelen, président du Comité SEA (South East Asiatic) d'Uccle : « Ces deux dernières années, les autorités belges ont consacré près de 203 millions FB aux réfugiés du Sud Est asiatique. Pendant les deux premiers mois, le gouvernement verse une allocation journalière, ensuite le réfugié émarge au CPAS. Notre but est de les aider à subvenir à leurs besoins le plus vite possible pour qu'ils ne soient plus dépendants d'une quelconque aide, mais puissent se suffire à eux-mêmes. Cela signifie qu'ils doivent trouver du travail, et pour ce faire ils doivent d'abord et avant tout apprendre à connaître la langue du pays.

Nous leur apprenons le français car ils viennent d'Indochine qui a été longtemps une colonie française. Les plus âgés connaissent encore un peu de français.

Néanmoins, nous songeons à leur donner des cours de néerlandais, mais pas en même temps. Pédagogiquement, il n'est pas conseillé d'apprendre simultanément

deux langues. Cependant, les réfugiés le demandent. Lorsqu'ils cherchent du travail, ils heurtent en effet à la demande belge de bilinguisme. »

André Faelen reçoit parfois des lettres anonymes stigmatisant le fait que le Comité se démène pour des réfugiés du Sud Est asiatique alors qu'il y a 400.000 chômeurs en Belgique.

« La réponse est très simple; explique M. Faelen. Il y a du travail pour qui le veut. En 1980, nous avons pu aider une vingtaine de personnes à trouver du travail, en août '81 nous en avons déjà aidées 8. Ces personnes acceptent des emplois sous-qualifiés. Ce sont principalement des postes pour lesquels on ne trouve aucun Belge, dans les équipes de nettoyage, dans les restaurants, comme ouvrier au Centre Culturel... »

« Il y a à peu près un an et demi, j'ai aidé un ancien attaché d'ambassade à trouver du travail, poursuit le vice-président du Comité Jean Jonlet. Cet homme avait la cinquantaine et a accepté un travail dans un service de nettoyage d'un hôpital. Pour l'instant il dirige une équipe de 5 personnes. »

Au total, près de 300 employeurs ont été contactés dans la région bruxelloise. On invite les réfugiés à s'inscrire comme demandeur d'emploi à l'Onem. Une équipe du Cadre Spécial Temporaire (CST) s'occupe des problèmes généraux. Cette équipe a recensé tous les réfugiés du Sud Est asiatique habitant Uccle — on les estime à environ 120 — et est allée les trouver.

De plus, elle les informe de la réglementation belge qui leur est applicable et des possibilités de scolarisation pour leurs enfants. Les membres de l'équipe les accompagnent dans les démarches administratives qu'ils doivent faire, et ils les aident à trouver un logement.

Si un propriétaire ne veut pas d'étranger comme locataire, quelqu'un de l'équipe va discuter avec lui, parfois avec succès, parfois pas. L'existence de cette équipe CST prend fin cet été, on a demandé sa prolongation. « C'est un pilier du projet conclut A. Faelen. « L'autre pilier étant le soutien de la CE qui finance plus particulièrement les cours de langue. C'est avec ce soutien que le projet tient ou capote ».

EURO FORUM

POINT DE VUE

Le mandat

Le rapport de la Commission Européenne sur le mandat qui lui avait été confié pour la fin du printemps dernier est un document de caractère exceptionnel.

Il propose des réformes de grande envergure dans la totalité des politiques communautaires : agriculture, emploi, régions, industrie, énergie, innovation. Il constitue de ce fait une esquisse à l'intention des gouvernements, d'une politique pour les années 80.

Il fait plus. Il tente de faire disparaître un certain nombre de pierres d'achoppement, par exemple la contribution britannique au budget de la Communauté, qui risquent de déséquilibrer l'édifice communautaire.

La préparation de ce rapport sur le « Mandat » a été la tâche principale de la Commission européenne formée au début de 1981. Celle-ci complètera ses propositions. Mais l'attention se porte maintenant du côté du Conseil de Ministres et du Parlement européen. Quelle sera leur réaction ? Des discussions intenses ont dès à présent commencé et les problèmes soulevés par le rapport sur le Mandat sera la priorité européenne pour tous les gouvernements de la Communauté, dans les mois à venir.

L'enjeu est considérable. Il s'agit ni plus ni moins de relancer la Communauté, et de conduire l'Europe plus loin vers l'achèvement des objectifs que quelques visionnaires et hommes de paix lui ont fixés voici vingt-cinq ans.

Ce rapport offre la possibilité de résoudre des conflits dommageables et de prendre des engagements pour une nouvelle série de politiques communes à la hauteur de notre décennie.

Pour qu'il en soit ainsi, toutefois, il faudra que les gouvernements fassent preuve de fermeté, et même de courage. La Com-

munauté n'a que trop souffert dans le passé de la défense pied à pied, et rigide, d'intérêts souvent mineurs.

Les propositions formulées par la Commission dans son rapport forment un tout. Elles n'ont de sens que les unes par les autres. Il nous reste à obtenir, dans les mois qui viennent, de vastes ouvertures politiques, si nous voulons que la Communauté prenne à nouveau son élan.



Michael O'Kennedy

Membre de la Commission européenne, spécialement chargé par le Président de la responsabilité du « Mandat ».

ON EN PARLE

La publication par la Communauté européenne d'un rapport qui définit de nouvelles lignes directrices pour la politique régionale de la Communauté a coïncidé avec la parution d'une enquête sur la façon dont les Européens apprécient leur existence, dans les diverses régions de cette même Communauté.

L'enquête n'éclaire pas seulement les trous béants entre niveaux de prospérité mais aussi, ce qui est tout aussi important, la façon dont ces écarts entre régions sont perçus par leurs habitants. Elle révèle une préocupante mauvaise volonté, de la part des Européens des régions les plus riches, à aider ceux qui sont moins favorisés, dans d'autres Etats, mauvaise volonté qui n'apparaît pas autant quand il s'agit de compatriotes.

Une telle attitude doit changer, pour peu que la Communauté veuille continuer à en être une. Les pays et régions les plus riches, en son sein, ne sont tels, dans une large mesure, que grâce à l'ouverture des marchés qu'elle a réalisée. George Thomson, qui fut Commissaire responsable de la politique régionale, souligna un jour que les problèmes d'une région pauvre peuvent fort aisément devenir ceux d'une région plus riche, par exemple, l'Ouest de l'Irlande ou le Sud de l'Italie, dérivent inévitablement vers des concentrations urbaines déjà surpeuplées, et cela fréquemment dans un autre pays de la Communauté.

La solidarité communautaire doit jouer à plein si l'on veut stopper cette tendance. Les Ministres de la Communauté vont prochainement discuter le rapport de la Commission européenne qui prend position très fermement en faveur d'une politique régionale plus intense. Occasion unique de montrer qu'il existe une volonté politique d'aider les régions pauvres. Mais cette volonté doit se manifester aussi bien « à la base » qu'au niveau du Conseil.

LA VIE DE LA COMMUNAUTE

Relations extérieures

Resserrer la coopération

Les dix pays de la Communauté pourraient coopérer davantage en ce qui concerne leurs relations avec le reste du monde. C'est le thème qu'ont examiné ensemble les Ministres des Affaires étrangères réunis à titre « informel » près de Londres, les 5 et 6 septembre, à l'invitation de leur président actuel, Lord Carrington.

La Commission européenne était présente en la personne de son président, Gaston Thorn. Elle sera davantage associée à cette coopération.

Les Ministres ont donné leur approbation à une troisième « tranche » d'aide alimentaire au gouvernement polonais. Ils ont abordé les problèmes du Moyen-Orient, de l'Afghanistan, de la Libye, de l'Afrique du Sud, de l'Amérique centrale. Ils ont enfin examiné comment la Commission avait rempli son « Mandat du 30 mai », qui sera discuté en détail lors de la prochaine réunion régulière du Conseil.

Aide d'urgence

L'opération polonaise

Plus de la moitié de l'aide alimentaire que la Communauté a entrepris d'adresser à la Pologne, à la demande du gouvernement de Varsovie au début de cette année, était parvenue à destination à la mi-août.

On dénombrait 400.000 tonnes de céréales pour 835.000 promises; 60.000 tonnes de bœuf pour 100.000; 40.000 tonnes de produits laitiers pour 50.000; ainsi que la moitié des quantités de sucre prévues.

Les fonctionnaires de la Communauté ont cependant constaté du retard dans certaines livraisons et on désigné une équipe pour accélérer les opérations et rendre compte en septembre de l'état du programme d'aide.

Aide à la Chine

La Communauté a fait parvenir à la Chine 250.000 Ecu (10,2 millions FB) pour l'aider à venir au secours des victimes des inondations.

Agriculture

Paris et Londres sur la sellette

Les procédures légales ouvertes par la Commission européenne à l'encontre de la France et du Royaume-Uni pour des violations présumées du Traité de Rome vont leur train.

Il est reproché à la France d'avoir bloqué l'entrée d'importantes quantités de vins italiens à leur arrivée au port de Sète, sous prétexte que les documents douaniers n'étaient pas en ordre.

Au Royaume-Uni, la Commission dit qu'elle n'accepte pas son interdiction des importations de volailles sous prétexte de risques d'épidémie. Elle estime cette action discriminatoire du point de vue commercial.

Dans les deux cas, les gouvernements ont été invités à faire connaître les raisons de leur action. Si la Commission n'est pas satisfaite de leurs réponses, elle peut formuler un avis, et en cas de non exécution, porter l'affaire devant la Cour européenne de Justice.

Modernisation avant toute !

La section dite « orientation » du FEOGA, le fonds agricole communautaire qui favorise la modernisation de l'agriculture, a fourni un montant record de 635 millions d'ECU (26 milliards FB) l'année dernière.

Elle s'était vu attribuer 10 % des ressources totales du FEOGA pour l'année 1980, le reste ayant été destiné à la section « Garantie » qui sert à supporter les cours des produits agricoles. Elle peut soit intervenir directement pour des projets de modernisation, soit indirectement, en remboursant aux gouvernements les sommes dépensées aux mêmes effets.

Le plus gros « paquet » est allé à des projets de traitement et commercialisation de produits alimentaires, pour un montant de 174 millions d'ECU (60 milliards FB). Deuxième poste de dépense par ordre d'importance : aide aux zones montagneuses, pour presque 90 millions d'ECU (37 milliards FB).

La modernisation dans d'autres régions s'est vu allouer 86,5 millions d'ECU (36 milliards FB), et l'appui de la production laitière, sous diverses formes, 82 millions (34 milliards FB).

Les régions méditerranéennes de France et d'Italie qui sont en train de faire face à des concurrences nouvelles ont reçu

110 millions (2,7 milliards FB), pour ce premier exercice d'aide à leur intention.

Face à des dépenses aussi considérables pour l'agriculture communautaire, et aux problèmes d'affectation, il n'est pas étonnant que certaines irrégularités soient commises. Le dernier rapport de la Commission européenne en relève 13 pour 1980, impliquant des sommes d'un total de 97.000 ECU (4 millions FB) dont 26.000 (1 million FB) ont déjà été recouvrés.

L'exportation en vedette

Des exportations plus systématiques de produits agro-alimentaires, c'est ce que vient de proposer la Commission européenne au Conseil de Ministres.

L'idée repose sur des accords-cadres avec les pays du tiers-monde pour la fourniture, sur des périodes pluri-annuelles, de produits agricoles. Elle était déjà contenue dans le « Mandat » confié à la Commission pour la réforme des financements communautaires.

La Commission souligne que de nombreux pays importateurs, en particulier parmi ceux dits « en voie de développement », doivent être assurés d'approvisionnements plus réguliers, tandis qu'actuellement la Communauté agit par périodes de deux ans et en fonction de ce qui est disponible après que le marché intérieur ait été alimenté.

Economie

Une stratégie pour cinq ans

La Commission européenne vient d'esquisser une nouvelle stratégie économique. La stabilité de l'emploi y est la priorité pour les cinq années qui viennent. En arrière-plan, il y a la situation que l'on connaît bien : un taux de chômage passé de 2 % de la population active au début des années 70 à 8 % aujourd'hui.

Le Conseil de Ministres de la Communauté se voit proposer une double tactique : contrôle de l'inflation, qui a été de 6 % pendant les années 60, et de 10 % à partir de 1973; et accélération des changements de structures, pour relancer une croissance économique diminuée de moitié depuis 1973.

La Commission recommande tout d'abord une politique monétaire stricte, mais accompagnée par une grande modération salariale et par le contrôle des déficits dans le secteur public.

EN BREF

Aide aux ACP : l'impasse financière

Pour la première fois depuis sa création en 1975, le système dit STABEX, par lequel la Communauté européenne accorde une compensation aux pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) associés lorsqu'ils subissent des pertes de revenu à l'exportation, vient de se trouver à court de moyens suffisants pour fonctionner normalement. Les transferts en direction des ACP, à cause de chutes dans les cours ou de catastrophes naturelles, ont été pour la période récente de 140 millions d'ECU (5740 mio FB), alors qu'il fallut qu'ils s'élevaient à environ 261 millions (10,7 milliards FB).

Le Président de la Commission et la culture européenne

Gaston Thorn s'est vu attribuer le Prix Umberto Biancamano au titre de son engagement pour l'Europe politique et culturelle. Lors de la cérémonie, il a déclaré à son auditoire que le Traité de Rome « n'a pas seulement créé un marché commun mais une Communauté, concept humain et non pas commercial, et que pour lui les échanges culturels sont un aspect-clé de l'unité européenne. »

Nucléaire : des progrès

La capacité mondiale de production d'énergie nucléaire s'est accrue de 11 % en 1981, et a fourni 8 % de toute l'énergie produite, a indiqué l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) à Vienne. Elle pense que la part « nucléaire » de la production pourrait s'élever à quelque 13 % du total d'ici la fin de la présente décennie, et soutient qu'il n'y a eu aucun décès ni dommage de santé sérieux pour cause de radiation depuis que le premier réacteur nucléaire a été mis en activité voici un quart de siècle.

Aide à l'Iran... et aux autres

Par l'intermédiaire de la Croix Rouge, la Communauté européenne a versé une contribution de 100.000 ECU (4,1 mio FB) pour l'aide aux victimes du récent séisme dans la région de Kerman, en Iran. Cette aide intervient à peu près dans le même temps que les 200.000 ECU (8,2 mio FB) pour l'île de Saint-Vincent (suites d'un cyclone) et de 450.000 ECU (13,5 mio FB) pour les réfugiés angolais en Zambie.

Les changements structurels envisagés devraient comprendre une action sur le marché du travail, en particulier sur la formation professionnelle pour de nouvelles qualifications et un meilleur dosage des priorités dans la dépense publique.

L'investissement pour le développement d'énergies nouvelles, dans la Communauté elle-même, est recommandé; il aurait non seulement pour effet de réduire les importations mais aussi de promouvoir des activités d'intérêt économique.

Finances

Ni prêteur ni emprunteur ?

Les prêts communautaires destinés à réduire l'écart entre zones riches et zones pauvres de la Communauté ont atteint l'an dernier un niveau record de 4,4 milliards d'ECU (185 milliards FB), soit presque 25 % de progression par rapport à l'année précédente.

Ces prêts proviennent de la Banque Européenne d'Investissement, de la CECA, du Nouvel Instrument Communautaire (NIC) et d'Euratom. Ils viennent s'ajouter à d'autres moyens d'aide à la restructuration, comme ceux du Fonds Régional, ceux accordés au titre de la Politique Agricole Commune.

La Communauté use de son crédit, comme agent financier, pour solliciter des fonds sur le marché international des capitaux aux meilleures conditions, afin d'agir dans le domaine de l'industrie et, de plus en plus, de l'énergie.

L'augmentation des prêts qu'elle accorde souligne le rôle qu'elle joue comme redistributrice de capitaux, à partir des pays qui ont des excédents au niveau de leur balance des paiements, et comme promotrice des investissements déclarés par elle prioritaires.

La Banque européenne d'investissement reste le premier fournisseur de fonds, avec 2,75 milliards d'ECU (110 milliards FB) l'année dernière destinés aux besoins des régions les plus défavorisées : énergie, développement, petites et moyennes entreprises, télécommunications, transports, approvisionnement en eau et irrigation.

Pour sa part, la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier a fourni un peu plus d'un milliard d'ECU (40 milliards FB). De son côté, le NIC a prêté l'équivalent de 198 millions d'ECU (8 milliards FB) pour l'atténuation des disparités régionales et pour les projets énergétiques communautaires. Reste l'Euratom, qui a dépassé de peu les 180 millions d'ECU (8 milliards FB) pour des financements de centrales nucléaires.

Aux sommes ci-dessus il faut ajouter l'équivalent de 400 millions d'ECU (16 milliards FB) consistant en bonifications

d'intérêt sur certains prêts, qui en abaissent le taux de trois points de pourcentage en général.

Industrie

Relancer la production textile

L'industrie textile de la Communauté ne survivra pas si elle ne parvient pas à une plus grande productivité, même au prix de pertes d'emploi supplémentaires. Tel est le verdict de la Commission européenne dans son dernier rapport sur l'état de cette industrie. L'aide communautaire aux régions où le textile était traditionnellement un des piliers de l'emploi doit être accrue. Les contributions actuelles du Fonds régional et du Fonds social à la création d'emplois et au recyclage des travailleurs excédentaires du textile ne représentent que 25 ou 30 % des besoins réels.

La publication de ce rapport a coïncidé avec la réouverture, à Genève, des négociations pour le renouvellement de l'AMF (Accord Multifibres) qui régit les échanges internationaux de produits textiles au moyen d'un réseau de quotas volontaires.

Les négociateurs de la Communauté s'efforcent d'obtenir la limitation des importations de textiles à bon marché en provenance des pays en voie de développement.

Pendant ce temps, la Commission européenne fait appel aux gouvernements nationaux pour qu'ils facilitent l'accès des entreprises textiles aux moyens d'investissement et aux technologies les plus modernes.

Régions

Priorité absolue à l'emploi nouveau

De nouvelles lignes directrices ont été fixées pour la politique régionale de la Communauté, après que le Fonds régional eût dépensé, pour la seule année dernière, plus d'un milliard d'ECU (41 milliards FB).

C'est la plus récente étape d'un processus de renouvellement continu de cette politique régionale. La Commission européenne, dans son dernier rapport à ce sujet, a donné la priorité absolue à la création d'emplois nouveaux. L'accent doit être mis sur l'aide aux industries (à haut niveau d'emploi) et faisant appel à des technologies avancées.

Par-delà l'aide accordée, la Commission européenne souhaite que les régions fassent appel à leurs propres potentiels de développement, puisque, dans le climat économique actuel, elles ne peuvent pas trop compter sur les investissements de

LA VIE DE LA COMMUNAUTÉ

grandes entreprises venues d'ailleurs. Il s'agit d'exploiter toutes les possibilités des petites entreprises, de l'artisanat, du tourisme et des activités « d'environnement ».

D'autre part, les fonds rendus disponibles seront de peu d'utilité si leurs points d'application ne sont pas déterminés avec précision. La part des aides accordées par le Fonds régional au titre des quotas nationaux (95 % du total encore actuellement) doit être focalisée davantage que précédemment sur les régions souffrant de sous-développement structurel. Et la Commission suggère en outre, dans son rapport, que la section dite « hors quota » du Fonds (soit 5 % de ses ressources) soit accrue.

Quatre programmes spéciaux relevant de cette aide viennent d'être approuvés. Deux d'entre eux sont destinés à améliorer la situation économique et sociale qui prévaut aux limites de la République d'Irlande et de l'Irlande du Nord. Un troisième vise le sud-ouest français, un quatrième le Mezzogiorno italien.

L'intérêt de cette section « hors quota » est qu'elle permet à la Commission européenne une action plus adaptée. Mais il y a un autre moyen de parvenir à plus de flexibilité, en échappant au principe de la multiplication des opérations « intégrées » qui mettent en œuvre simultanément tous les moyens, sociaux et régionaux, nationaux et communautaires. On sait que deux d'entre elles sont en cours, pour Naples et pour Belfast.

Emploi

Il augmente, le chômage aussi

Depuis le « premier choc » pétrolier de 1973-1974, le nombre de sans-emploi n'a cessé d'augmenter dans la Communauté européenne. On sait moins que celui des personnes employées a augmenté aussi.

C'est un paradoxe qui ressort des plus récentes statistiques d'Eurostat, et qui montre que le taux de population active est passé de 42,5 % en 1970 à 42,9 % en 1980.

Une telle évolution, quoique faible est due tout d'abord au nombre toujours croissant des femmes qui travaillent, et qui se sont trouvées 30,7 % à la fin de la décennie écoulée, contre seulement 27,5 % à son début.

Baisse de l'emploi dans l'industrie, augmentation dans le tertiaire, c'est ce qui ressort aussi des chiffres publiés par l'Office statistique des Communautés européennes. Tous comptes faits, le taux de chômage était à 8,1 % à la fin de juillet, contre 7,7 % en juin. Soit 400.000 Européens sans travail en plus, pour un total de 8,9 millions dans la Communauté.

Affaires sociales

Prime pour les migrants et les femmes

La Commission européenne vient de faire connaître la deuxième tranche d'aides non remboursables du Fonds Social destinée aux femmes et aux travailleurs immigrés.

En tout, ce sont 17,5 millions d'ECU (650 millions FB) mais qui n'atteignent pas, et de loin, les besoins formulés par les gouvernements de la Communauté en faveur de ces deux groupes sociaux.

Pour cette année, les demandes d'aide pour les travailleurs immigrés se sont élevées à cinq fois plus que les 30 millions d'ECU (1,2 milliard FB) disponibles et pour les femmes à trois fois plus que les 22 millions (850 millions FB) prévus en « engagements ».

Un porte-parole de Bruxelles a fait savoir que cet écart est dû aux différends apparus entre les Ministres des Finances et du Budget, en juillet dernier. Ils pourraient signifier une baisse en termes réels (hors inflation) des ressources du Fonds Social pour 1982.

Ces fonds, dont le rôle est polyvalent, dispose cette année de 963 millions d'ECU (39,5 milliards FB) Est-ce peu ? Est-ce beaucoup ? C'est 4,6 % seulement du budget total de la Communauté européenne.

Commerce international

La Communauté propose...

Des améliorations au système dit des *préférences généralisées* sont proposées par la Commission européenne. Ce système permet, entre autre, à des produits d'exportation du tiers-monde d'entrer dans la Communauté européenne sans droits de douane ou à un taux réduit.

La décision dépend maintenant du Conseil de Ministres de la Communauté. Il s'agit d'augmenter, à partir de 1982 la valeur des marchandises que la Communauté est disposée à accepter sur son marché et de modifier, dans le secteur agricole, la liste des produits admis et ceux dont la franchise pourrait être abaissée.

« Les prises de position du nouveau gouvernement français sont claires. Nous n'éprouvons donc aucune inquiétude et nous ne pouvons que souhaiter que ses engagements européens se confirment.

Le risque est que, sans le vouloir, cette volonté européenne qui s'affirme, qui est réelle, qui en sincère, ne puisse en définitive être concrétisée et que, du fait de l'intervention de l'Etat dans un certain nombre de secteurs, et de subventions, nous ne soyons conduits en France à dégeler certaines mesures et à être réticents à certains progrès ». Simone Veil, Président du Parlement européen



« Nous disposons en Irlande, au nord comme au sud, d'un héritage qui nous divise et qui cependant, d'une façon très étrange, relevant de la

psychologie et de la culture, nous rapproche à l'occasion de notre voisin le plus proche, tout en soulignant nos différences.

C'est un devoir, vis-à-vis de nous-mêmes et de l'Europe, que de partager cet héritage plutôt que de le laisser sombrer.

Michael O'Kennedy, membre de la Commission européenne.

« L'Irlande appartient à une communauté de peuples dont l'objectif commun a pour foyer la volonté de maintenir le pluralisme culturel en Europe ». Garret Fitzgerald, Premier ministre d'Irlande.

C'est en 1971 que la Communauté a commencé d'appliquer le système actuel. Il est appliqué à un ensemble de 123 pays, à savoir la totalité de ceux que l'on appelle le « Groupe des 77 » ainsi que la Chine et 24 pays ou territoires sous mandat.

Depuis dix ans, tant la valeur que le volume des échanges couverts par ce système ont plus que doublé, passant de 3 milliards d'ECU (120 milliards FB) en 1971 à 8 milliards d'ECU (330 milliards FB) en 1980.

Transports

Eurocontrol pilote de la Grèce

L'Organisation au sein de laquelle la plupart des pays de la Communauté coopèrent en matière de navigation aérienne, Eurocontrol, va s'appliquer à moderniser les services du trafic aérien entre le « gros » de la Communauté et la Grèce qui l'a rejointe cette année.

Ce pays a indiqué son intention d'entrer dans l'organisation, dont seuls le Danemark et l'Italie resteraient absents.

Les autorités grecques recevront d'Eurocontrol un appui opérationnel et technique pour la mise en place de nouveaux systèmes de contrôle. Les usagers des lignes à destination ou en provenance de la Grèce, ainsi que de pays plus éloignés vers l'est, n'auront qu'à y gagner.

Institutions

Le Groenland à l'heure du choix

Le 23 février prochain, les Groenlandais répondront à un référendum leur demandant, par oui ou par non, de décider de leur maintien dans la Communauté européenne. Le gouvernement danois a annoncé la nouvelle cet été.

Le Groenland était entré dans la Communauté en même temps que le Danemark, en 1973. Mais sur la grande île, la réponse au référendum d'adhésion avait été défavorable à 70 %. Puis, à partir de mai 1979, le Groenland a bénéficié d'un régime de très large autonomie politique. Le parti qui y exerce le gouvernement, le Siumut, et qui détient 13 des 21 sièges du parlement de Gothaab, est en faveur du retrait de la Communauté. Le parti d'opposition Atasut est contre.

Le Siumut a un représentant au Parlement européen, Finn Linge, un Esquimau. Au Conseil de ministres de la Communauté, c'est le Danemark qui représente les intérêts groenlandais (surtout pour les pêcheries). La Communauté a accordé presque 70 millions d'ECU (presque 290 mio FB) en aides diverses, depuis 1973, au Groenland.

Entreprises

Un peu plus de confiance

Il semble que les chefs d'entreprise respirent mieux, à en croire la dernière enquête (mensuelle) de la Communauté sur l'état de l'économie.

L'indicateur est en hausse de trois points de pourcentage pour le mois de juillet. Cela confirme des indications relevées à partir d'avril. Et l'on se trouve ainsi revenu au niveau de la même période de 1980. Fin de la récession, alors ?

Dans le détail, on note que les perspectives de production se sont élevées de cinq points, et que le niveau des stocks se présente lui aussi de manière plus favorable. Les commandes à l'exportation se sont légèrement gonflées et la Commission européenne, qui publie le sondage, estime que la tendance est bel et bien en route.

Cette amélioration d'ensemble, toutefois, ne touche pas l'Italie ni l'Irlande.

Coûts salariaux

Fièvre en Italie

Les coûts salariaux dans l'industrie manufacturière se sont élevés plus rapidement en Italie que dans tout autre pays de la Communauté européenne, sur une période de cinq ans dont l'Office Statistique de Luxembourg vient de publier le relevé.

De 1975 à 1979, la main-d'œuvre italienne (ouvriers et employés) a vu son revenu s'accroître de 183 %, cependant que la main-d'œuvre française gagnait 72 %, la britannique 69, la belge 52, la danoise 50, la luxembourgeoise 42, la néerlandaise 33 et l'allemande 33.

La notion de coût salarial, rappelons-le, est particulièrement délicate à manier dès lors qu'il s'agit de comparer d'un pays à l'autre.

Le droit communautaire mis en mémoire

La Cour européenne de Justice, qui décide en dernier ressort du droit communautaire, va commencer la publication d'un condensé de ce droit. L'objectif est de rassembler tout le dossier communautaire européen auprès de la Cour, y compris les décisions prises par les Cours de Justice nationales, depuis 1953. A partir du début de l'année prochaine, la documentation sera disponible auprès des services officiels de vente.

Industrie

Le plan acier pour 1985 est sorti des laminoirs

La Communauté vient d'opter pour un plan complet de sauvetage de ses aciéries qui subissent, comme on le sait, leur pire crise de l'après-guerre. Il aura fallu quatre mois de négociation intransigeante, mais le but semble atteint : mettre fin à la ruineuse guerre des prix et à la surproduction qui ont tant réduit la compétitivité de l'Europe vis-à-vis du reste du monde.

Le plan comporte trois lignes d'actions convergentes : réduction continue des capacités de production, extinction progressive des aides d'Etat (nationales), train de mesures sociales pour les travailleurs en surnombre de la sidérurgie.

Quotas volontaires et quotas contraignants contribueront ensemble à contrôler le niveau de production. Les grands sidérurgistes européens n'étant pas parvenus par eux-mêmes à définir des réductions volontaires, la Communauté décidera pour eux (soit 65 pour cent de toute la production de la Communauté européenne) tandis que le reste de la profession continuera d'être gouverné par des arrangements à l'amiable.

Le rythme trimestriel de l'observation du marché, par la Commission européenne, sera maintenu. Et les pays de la Communauté ont accepté de faire disparaître, d'ici 1985, leurs aides publiques à la sidérurgie. Il ne sera plus accordé de subvention, à l'avenir, qu'à des groupes qui s'engageront dans des restructurations industrielles ou financières tendant à réduire la capacité.

D'autres éléments de l'accord consistent les modalités de réduction progressive des aides publiques, de telle façon que celles-ci ne soient plus dommageables à la saine concurrence au sein du marché commun. Et qu'elles ne résultent plus en des abattements sur les prix, et ne contribuent plus à maintenir les prix des niveaux artificiellement (et injustifiablement) bas.

Le calendrier prévoit le mois de décembre 1982 pour la notification à la Commission européenne des aides prévues; juillet 1983 comme date ultime pour l'introduction d'aides approuvées par la Commission; décembre 1984 pour la cessation des paiements nécessaires pour maintenir des groupes sidérurgiques en activités et décembre 1985 comme terme à toutes subventions sauf garanties bancaires et bonifications d'intérêt.

Pour finir, l'accord prévoit environ 212 millions d'ECU (9,9 milliards FB) en aides destinées à atténuer l'impact de la restructuration, particulièrement dans les régions très dépendantes de la sidérurgie pour leur niveau d'emploi. Les plans de retraite accélérée et les formules de travail à court terme en font partie.

Le vicomte Étienne Davignon a déclaré à l'issue de la négociation : « Presque chaque gouvernement avait ses raisons pour faire délai; aucun ne l'a fait; cela prouve que, quand l'enjeu est réellement important, l'Europe peut encore être proteuse de solutions. »

L'EUROPE ET LES EUROPEENS

Automobile : à revoir
pièce par pièce

Dans les grands pays industrialisés, l'industrie automobile, sert traditionnellement, de baromètre pour l'état général de l'économie. C'est tout aussi vrai pour l'Europe que pour les Etats-Unis où l'on aime à dire que « quand Detroit éternue... »

Cette branche de l'industrie est à la fois un énorme consommateur de matériaux — acier, caoutchouc, verre, plastique, métaux divers etc. — et un très important donneur de travail. Plus de 2 millions de travailleurs en Europe (soit presque 5,5 % de la population active) sont directement employés par l'automobile. Et l'on peut estimer au triple ce pourcentage si l'on prend en compte toutes les industries d'amont, qui fournissent les éléments nécessaires.

L'actuelle crise, due à la chute de la demande intérieure en Europe et à la concurrence, durcie, de la part des Japonais et des Américains, suppose donc une réflexion de fond, que l'industrie automobile ne peut plus retarder. La Commission européenne l'y aide avec la publication d'un rapport qui souligne la gravité du problème et suggère des mesures, tant au niveau des entreprises, qu'au niveau des gouvernements et à celui de la Communauté.

La Commission européenne est convaincue que l'Europe doit défendre sa part du marché, même si la poussée japonaise paraît irrésistible, si les Américains commencent à bénéficier de structures rajeunies et si certains pays du tiers-monde commencent à « montrer le bout du nez ».

Pour rester compétitive l'industrie automobile communautaire doit revoir aussi bien ses pratiques commerciales que ses structures d'entreprises et ses lignes de fabrication. Elle doit mieux tirer parti des avantages technologiques dont elle dispose et rendre plus efficaces des réseaux de vente et de distribution.

C'est aux chefs d'entreprise d'assumer l'essentiel de la tâche, mais la Commission reconnaît qu'un environnement économique plus favorable leur sera nécessaire. Et c'est là qu'elle se croit en mesure d'intervenir utilement, avec quatre types d'action.

D'abord, le marché intérieur doit être consolidé. Ainsi devraient disparaître les différences subsistant dans le domaine de la fiscalité et du prix de l'énergie. La Commission voudrait que ses efforts pour harmoniser la TVA et les taxes sur le combustible soient complétés par des mesures nationales qui rapprochent la taxation sur l'automobile elle-même. De telles mesures devraient encourager l'économie d'énergie

et ne pas avoir d'effet négatif sur le volume total des ventes à l'intérieur de la Communauté européenne.

Il faut également adapter les législations, pour répondre à la situation qui prévaut en matière de technologie et d'énergie, parmi les Dix. Et il faut en même temps une approche communautaire de tout ce qui touche à la sécurité, à la protection de l'environnement.

L'innovation doit être systématiquement encouragée, avec une insistance particulière en faveur de projets de recherche et développement communs à des entreprises, des centres de recherche universitaires et des autorités publiques. Le rapport suggère aussi un inventaire des projets, études et programmes dans le domaine des pièces détachées et éléments d'assemblage, afin d'élargir la diffusion de l'information et d'éviter les doubles emplois coûteux.

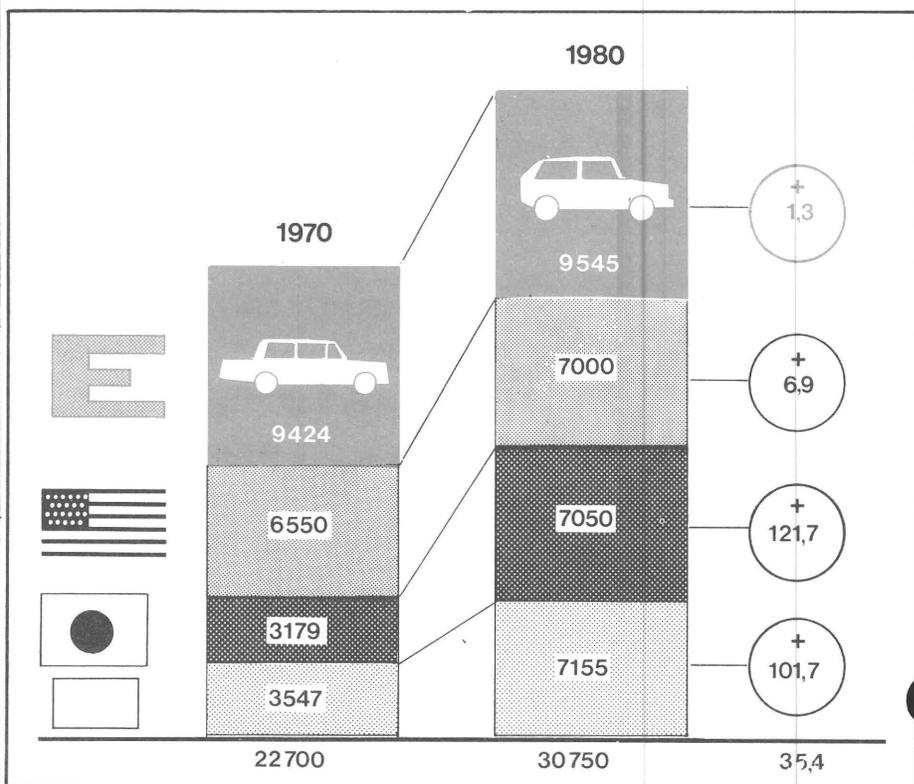
En second lieu, la Commission souhaite que les structures de la branche automobile évoluent. Une des principales mesures à prendre est l'application encore plus stricte des règles relatives à la concurrence et la mise en place d'un système qui permette de détecter toute aide nationale à une industrie nationale n'ayant pour but que de soutenir des entreprises non rentables ou de créer une protection commerciale de fait.

L'aide future de la Communauté à l'automobile devra aller de pair avec une meilleure productivité de celle-ci, en particulier grâce à la rationalisation de la fabrication des pièces, au progrès technologique, à la progression de l'automatisation.

Troisièmement, dans le domaine de l'emploi, la Commission ne se dissimule pas que les progrès en productivité signifieront de nouvelles suppressions de postes. Elle entend donc réunir toutes les données concernant ces conséquences, tant du point de vue des qualifications que des conditions de travail.

Enfin, la Commission a tout naturellement un rôle important à jouer dans les négociations avec les partenaires non européens, de façon à trouver une solution au problème lancinant des importations. Elle se propose de privilégier les accords de limitation volontaire et de stabiliser le niveau des balances commerciales grâce à des échanges accrus de pièces, d'équipement, de technologie.

La coopération directe entre les entreprises automobiles elles-mêmes est aussi à



encourager. On a assisté ces dernières années à la multiplication d'accords, comme entre Honda et British Leyland, Nissan et Alfa Romeo, ou entre groupes de l'Ouest et de l'Est de l'Europe. Mais de tels accords, aux yeux de la Commission, doivent être tels que les avantages et les charges soient équitablement partagés entre tous les partenaires.

Ce rapport servira de base aux discussions sur l'industrie automobile pendant les mois à venir, tant avec les autres institutions communautaires qu'avec les entreprises, les syndicats, les gouvernements et les grands partenaires commerciaux, hors de la Communauté.

Les régions telles qu'on les vit : radiographie des opinions

Les touristes qui se pressent dans les endroits élégants de la Côte d'Azur ne se font pas faute entre plage et restaurant d'envier l'existence des résidents. Mais pour ces derniers, l'histoire est tout autre.

Une enquête consacrée aux « Européens et leurs régions » a été réalisée dans 9 des 10 pays de la Communauté, et dans 19 de ses 123 régions. Elle indique que ce sentiment de frustration est assez général.

Le but du sondage était de déterminer dans quelle mesure, et dans quelles localités, l'inégalité entre les régions est ressentie par l'opinion publique au sens large. Environ 9.000 personnes ont été interrogées. On leur demandait de s'exprimer sur les différences avec d'autres régions sur des sujets très divers : mode de vie, aménagements culturels, transports, niveaux de salaire, possibilités d'emploi, perspectives ouvertes aux jeunes... En outre certaines questions portaient sur les régions déshéritées de la Communauté et sur la possibilité de migrer.

Il en ressort une espèce de « carte » des attitudes en Europe. Les auteurs ont pu en extraire un classement des régions en sept types, dont chacun a sa mentalité caractéristique. Leur tentative conduit à quelques surprises !

Dans un *premier groupe* (dit « A ») de 9 régions qui accueillent 10 % de la population communautaire, les gens se sentent à l'aise par rapport aux autres. Cela ne signifie pas une satisfaction complète, mais que peu d'entre eux sont prêts à partir pour aller faire leur vie ailleurs. On trouve ici des régions rurales de l'Allemagne, du nord de l'Italie, et l'Alsace.

Même les personnes interrogées n'ont pas la conviction que leur région est très dynamique, elles estiment qu'elle progresse et qu'elle est en mesure d'aider les autres.

Dans ce groupe, ainsi que dans le *groupe « B »*, l'attitude est plus « européenne » qu'ailleurs. Le groupe « B », qui comporte 9 régions avec 12 % de la population, regroupe des zones comme celles de Copenhague, Hambourg, Dusseldorf, Paris, Milan, les grandes villes néerlandaises.

Là, un niveau de développement élevé et acquis depuis longtemps, la qualité du réseau de transports et communications, le niveau élevé de l'emploi et des salaires, ainsi que des équipements sociaux et culturels, jouent pleinement. Ces régions sont ressenties comme stables et capables d'aider les autres.

Un troisième *groupe* di « C » comprend 19 régions et 18 % de la population. Il s'agit de régions qui vivent sur leur acquis. Elles le maintiennent mais ne réalisent pas vraiment de progrès. Les habitants s'y sentent à l'aise, et ont un degré élevé de conscience européenne. Ici apparaissent Londres, Bruxelles, Anvers, Berlin-Ouest, Luxembourg et une grande partie des Pays-Bas.

Dans le *groupe « D »* se trouvent 29 régions et 20 % de la population. Ici encore l'optimisme prévaut. Bien que l'on ait pas le sentiment de dépasser de beaucoup la moyenne, 82 % des personnes interrogées s'y disent satisfaites. Peu enclins à se déplacer, elles sont aussi un peu moins « européennes » de sentiment.

Vient ensuite le *groupe « E »* avec 31 régions (18 % de la population) qui sont caractérisées par une agriculture assez stable, comme l'Ouest irlandais, l'Ecosse, l'Italie moyenne, une partie de la France et de l'Allemagne. Agriculture mise à part, on s'y sent moins bien qu'ailleurs, et l'on ressent le besoin d'aide. Mais le niveau de satisfaction reste raisonnable et il est ici encore moins qu'ailleurs question de migrer et changer de vie.

Le *groupe « F »* (15 % de la population) est celui de régions plus pauvres, où le déclin est amèrement ressenti et où le pessimisme prévaut. Quant au *groupe « G »*, qui inclut les sept régions les plus défavorisées, en Italie du Sud et dans le Nord-Ouest irlandais, il est peut-être moins pessimiste et reconnaît l'existence de certaines actions dynamiques à son endroit, même si le handicap initial est parfaitement ressenti. Ici il y a une majorité d'habitants (82 %) convaincus qu'une aide extérieure est nécessaire.

A la différence des ressortissants du groupe « F » ceux du groupe « G » expriment une très grande satisfaction à l'idée de faire partie de la Communauté européenne et soutiennent en majorité les efforts faits pour unifier le continent. L'idée de migrer pour trouver une existence meilleure est favorablement accueillie, y compris chez les moins jeunes.

D'une façon plus générale, le sondage fait apparaître que les Européens considèrent leurs régions comme plutôt à l'aise en termes de mode de vie, et plutôt défavorisées dès lors qu'il s'agit des perspectives pour les jeunes, de l'emploi, du dynamisme de l'industrie et de l'agriculture.

C'est au Danemark, en Allemagne et aux Pays-Bas qu'on a le plus confiance dans le « bon rang » de sa région. C'est au Royaume-Uni, en Italie et en France que le plus faible niveau de satisfaction apparaît. Belgique et Luxembourg sont au-dessus de la moyenne, sauf pour les industries et l'emploi des jeunes. En Irlande, c'est le problème des transports qui suscite le plus de pessimisme.

Autre conclusion du sondage : 8 Euro-

péens sur 10 estiment qu'un pourcentage plus élevé de la fiscalité pourrait être utilisé pour venir en aide aux régions les moins favorisées... Quand elles se trouvent dans leur propre pays. Il y a moins d'enthousiasme quand il s'agit d'un autre Etat de la Communauté. A cet égard, les Néerlandais, les Allemands et les Luxembourgeois apparaissent comme les plus « Européens », et les Britanniques et Danois comme les plus réservés. Il reste donc beaucoup à faire pour parvenir à une vraie solidarité européenne, concluent les auteurs de l'enquête.

Impasse pour l'été 1981

Le Parlement européen a adopté au cours de sa session du mois de juin un rapport qui recommande des limites au principe de l'aide illimitée aux agriculteurs de la Communauté (ils sont neuf millions). A la majorité des deux tiers, le texte rédigé à l'instigation de Sir Henri Plumb (Démocrate Européen, ancien chef des organisations agricoles britanniques), a décidé que les exploitations devraient participer au poids financier des excédents agricoles qu'ils produisent.

Des objectifs annuels pour chaque année et chacun des principaux produits agricoles de la Communauté devraient être fixés. Les exploitants qui dépasseraient ces objectifs seraient pénalisés, soit par une redevance, soit par un abattement progressif des soutiens des prix à la production.

Les échanges agricoles de la Communauté avec le reste du monde et le traitement des produits alimentaires furent aussi pris en considération par le rapport. Des contrats d'exportation à long terme, avec prime dans le cas d'approvisionnement régulier sur des périodes allant de 3 à 5 ans, pourraient être mis en place. La Communauté devrait, en même temps, développer ses aides à l'exportation de produits alimentaires, dit encore le rapport.

Celui-ci suggère des conversations avec les principaux fournisseurs, y compris nord-américains, afin d'aboutir à des arrangements volontaires, pour l'avenir, concernant les prix et les quotas.

Le rapport Plumb revient enfin sur l'idée d'un fonds rural qui se porterait au secours des exploitants agricoles les plus pauvres. De toute façon, le grand débat prévu sur la politique agricole commune ne prendra toute son envergure que dans les mois qui viennent, quand les gouvernements commenceront leur examen des propositions de la Commission européenne pour la réforme du budget communautaire. La Commission a ultérieurement proposé au Conseil que des contrats à long terme soient négociés avec les pays en voie de développement, pour fournir à ceux-ci, à des prix avoisinant les niveaux du marché mondial, comme c'est le cas déjà dans des accords similaires avec des pays industrialisés comme les Etats-Unis, le Canada et l'Australie. Des crédits spéciaux seraient débloqués pour que les pays du Tiers Monde puissent faire usage de ces facilités.

L'EUROPE ET VOUS

Peine de mort : Paris et Bruxelles abolissent

Au sein de la Communauté européenne, la décision des gouvernements français et belge, au mois d'août, de solliciter l'abolition de la peine de mort rapproche les Etats membres de l'unanimité sur ce sujet douloureux.

La République Fédérale d'Allemagne, le Luxembourg et le Danemark avaient déjà sauté le pas. La peine capitale n'était plus applicable en temps de paix ou pour des délits civils au Royaume-Uni, en Italie et aux Pays-Bas. Elle demeurait en vigueur en Belgique et en France, ainsi qu'en Irlande et en Grèce.

La dernière exécution en France a eu lieu en 1976, et la dernière en Belgique pour un délit civil en 1918, en Irlande, la dernière pendaison remonte à 1954 et en Grèce à 1972.

Lors de sa session du mois de juin, le Parlement européen avait voté, par 144 voix contre 30, et 22 abstentions, un appel aux pays de la Communauté pour qu'il soit mis fin à cette sanction « finale ».

Epargne : L'Européen fatigué

Il semble y avoir moins de disposition, ou de capacité financière, à épargner, dans les ménages de la Communauté. « Epargne Europe », le bulletin du groupement des Caisses d'Epargne de la CEE vient de publier des chiffres à ce sujet.

Au moins de mai dernier, les dépôts se situaient à 1 milliard d'ECU (41 milliards FB) au-dessus de leur niveau de mai 1980, mais les retraits avaient été plus importants. Au total, les caisses (et banques d'épargne) se sont retrouvées avec un solde net en baisse de 460 millions d'ECU (19 milliards FB). Mais la tendance existait déjà en 1980 et elle n'a pas trop surpris.

Réglementation pour la ponte des œufs

Tous ceux qui se soucient des conditions dans lesquelles sont élevées les volailles pondeuses apprendront avec satisfaction les mesures envisagées au niveau de la Commission européenne. On compte environ 226 millions de poules pondeuses sur le territoire communautaire, dont 80 millions enfermées. Cela permet d'assurer 15 % de la production mondiale d'œufs, mais les conditions sont souvent critiquables.

Seul le Danemark avait jusqu'à présent des réglementations. Ce que la Commission propose est que désormais chaque pondeuse dispose de 500 centimètres carrés au minimum. La meilleure « rentabilité » se situe aux environs de 400 ou 450. Et les espaces de 300 ou à peine plus ne sont pas rares dans la pratique actuelle.

Le chiffre de 500 centimètres carrés a été choisi après consultation de spécialistes, de producteurs, de sociétés de protection animale, etc... Il est demandé au Conseil de Ministres de la Communauté que la nouvelle réglementation entre en vigueur en 1983. Aucune cage au-dessous de 1600 centimètres carrés ne serait plus autorisée.

Prise isolément, la décision pourrait paraître marginale. Mais elle fait suite à d'autres efforts communautaires pour améliorer les pratiques de l'élevage, par exemple pour les porcs et les veaux.

Copyright : vers l'harmonisation

La législation des droits d'auteur et du copyright, qui continue de différer beaucoup d'un pays à l'autre de la Communauté, est examinée par la Commission européenne. Son travail pourrait déboucher au début de l'année prochaine sur des propositions.

Parmi les principales différences, il y a celle de la durée de la protection garantie au titulaire d'un copyright. Et l'accroissement des échanges de livres et d'autres œuvres entre les pays de la Communauté n'est pas la moindre raison, pour les services de Bruxelles, de rechercher une protection uniformisée.

Où va l'excédent alimentaire ?

Comment les excédents de produits agricoles et alimentaires sont-ils affectés ? Dans sa réponse à une question d'un parlementaire, la Commission européenne relève que, en 1979 et 1980, 126.000 tonnes de fruits, légumes, viande et beurre sont allées à des institutions sociales et « charitables », des maisons de retraite, des séjours de vacances, des prisons...

La part de chaque pays de la Communauté dans cette répartition n'est cependant pas forcément proportionnelle à son importance propre.

Sur 50.000 tonnes de beurre, pour la même période, la moitié est allée aux consommateurs allemands. Les Italiens ont été les seuls à bénéficier de la viande de bœuf à prix réduit et ils ont été presque seuls à recevoir les tomates, pêches, mandarines et oranges subventionnées par la Communauté européenne.

Choux et poires, pommes et citrons figurent parmi les autres produits subventionnés. Les gouvernements prennent leurs décisions librement, en fonction de l'état du marché national et du niveau des stocks.

Inflation : On fait pire ailleurs

Les derniers chiffres de l'OCDE, concernant la hausse des prix dans ses 24 pays membres font apparaître que la Communauté a fait un peu moins mal, ces derniers temps, que le reste de l'Europe.

Le taux d'inflation pour la Communauté se situait à 11,2 % l'an, contre 12,4 % pour les pays voisins d'Europe occidentale et du nord. Il n'empêche que la moyenne pour toute la zone OCDE (Amérique du Nord, Australie et Nouvelle-Zélande comprises) se situait à 10,4 %.

Emplois « au pair » : vers la parité

Le Conseil de l'Europe à Strasbourg a établi un texte sur l'emploi des personnes « au pair » que seuls trois pays de la Communauté, ont jusqu'à présent ratifié. La Commission européenne a précisé, de ce point de vue, que Bonn, Athènes et Luxembourg ont signé mais non ratifié l'accord. A terme, il s'agit de faire prévaloir dans tout l'Europe les mêmes règles d'emploi et d'hébergement pour cette catégorie peu surveillée de travailleurs ou travailleuses.

Faciliter les déplacements touristiques

D'ici la fin de l'année, la Commission européenne va établir un rapport sur toutes une série de questions concernant les touristes, comme le passage des frontières, les exigences de santé, la fiscalité, l'amélioration des infrastructures d'accueil, l'emploi dans la branche « tourisme » et la possibilité de vacances « étalées ».

Elle espère être ainsi en mesure de faire des propositions au Conseil de ministres avant l'été 1982 sur la manière de faciliter le tourisme en Europe.

Aide spéciale aux enfants des travailleurs immigrés

Les règles qui régissent l'éducation spécialement conçue pour les *enfants* migrant d'un pays à l'autre la Communauté, pendant la période scolaire, sont entrées en application. Elles ont été adoptées en 1977 et les gouvernements de la Communauté ont eu quatre ans pour les faire entrer dans leurs propres réglementations.

Chaque pays doit désormais faciliter l'intégration des enfants migrants en leur ouvrant des classes spéciales, en particulier avec usage de leur langue maternelle, et en encourageant le maintien de la pratique de celle-ci.

Des programmes de formation d'enseignants spécialisés sont aussi prévus.

Depuis cinq ans, la Commission européenne a financé divers programmes en ce domaine. Et le Fonds Social de la Communauté a fourni des financements depuis 1974.

Bien que les nouvelles règles ne s'appliquent qu'aux enfants ressortissant de la Communauté, il a été décidé d'éviter la discrimination vis-à-vis d'enfants venant de pays tiers. Au total, ce sont environ deux millions d'enfants, aujourd'hui, qui sont concernés.

Marchés publics ouverts aux entrepreneurs de la CE

Qu'il s'agisse de la construction d'un groupe scolaire dans la banlieue parisienne, de la construction d'un pont près de Francfort-sur-Main, de travaux de construction d'un musée dans la région de Potenza ou de la fourniture et la mise en service de systèmes d'informatiques pour les laboratoires des hôpitaux Bicêtre et de la Salpêtrière à Paris, les suppléments au Journal Officiel des Communautés Européennes (1) sont riches en découvertes pour les entrepreneurs européens qui veulent se porter adjudicataires de multiples travaux publics, aux marchés desquels ils peuvent avoir accès en vertu des règlements européens.

Travaux

En effet, jusqu'en 1971 la masse des commandes publiques dans le domaine des marchés de travaux échappait partiellement au principe de la libre circulation inscrit dans les traités de Rome et de Paris.

Toutes les entreprises de la CE ont depuis août 1972 (juillet 1973 en ce qui concerne le Danemark, l'Irlande et le Royaume-Uni) accès aux marchés publics de travaux passés dans chacun des Etats membres et dépassant le montant de 1 million UCE.

D'autre part, les procédures de passation de ces marchés ont été coordonnées afin d'assurer une concurrence effective. Les avis de marchés publics sont publiés de façon claire au Journal Officiel des CE; la description des spécifications techniques de l'ouvrage exigées ne peut être en elle-même discriminatoire; les pouvoirs adjudicateurs doivent prendre en considération les offres émanant de toutes les entreprises de la CE reconnues aptes à exécuter les marchés; l'attribution du marché doit se faire sur bases purement économiques (prix plus bas ou offre économiquement plus avantageuse). Un comité consultatif est créé. Constitué de représentants des Etats



membres et présidé par la Commission, ce comité est chargé d'examiner les problèmes particuliers posés dans la pratique.

Tous les Etats membres ont introduit cette réglementation au niveau national.

Fournitures

Il fallut plus de temps aux Etats membres pour se mettre d'accord sur une harmonisation des passations de marchés publics de fournitures.

Ce n'est qu'en décembre 1976 qu'a été adoptée la directive portant coordination de ces procédures. Les autorités centrales, régionales et locales désireuses de passer des marchés publics de fournitures dont la valeur dépasse 200.000 UCE devront publier au Journal Officiel des CE un avis contenant tous les renseignements dont les soumissionnaires potentiels ont besoin pour faire une offre.

Bourses de recherche

La Commission CE vient d'accorder 21 bourses de recherche d'un montant maximum de 180.000 FB à de jeunes enseignants et chercheurs universitaires qui poursuivent des travaux sur l'intégration européenne.

Deux Belges sont au nombre des lauréats. Il s'agit d'Eric Bodson, collaborateur scientifique au Centre de Recherche Interdisciplinaire Droit-Economie de l'Université Catholique de Louvain pour son étude sur « les instruments de la politique industrielle euro-

péenne et les comportements coordonnés d'entreprises (cartels de crise, cartels d'exportation, multinationale, concentrations) ». Deuxième lauréat, Michel Guillaume, assistant à la Faculté des Sciences Economiques et Sociales de l'Université d'Etat de Mons, pour son étude sur « la répartition du travail, niveau de l'emploi et créations d'activités dans la Communauté Européenne. »

Les lauréats devront remettre leurs recherches avant le 1er octobre 1982.

Les pouvoirs adjudicateurs doivent traiter tous les candidats sur pied d'égalité et selon des critères identiques. Les produits visés par la directive recouvrent toutes les fournitures nécessaires aux administrations, en particulier le matériel destiné aux universités, les fournitures pour la recherche scientifique et les fournitures non-militaires destinées à des organismes de défenses. Provisoirement, et en raison du statut juridique très différent selon les Etats membres, les achats effectués par les services des transports, de télécommunications et d'approvisionnement en eau, gaz et électricité ne sont pas visés par cette directive. Cependant, le 1er janvier 1981, les équipements relevant de l'informatique ont cessé de faire exception aux procédures communautaires de passation de marché, étant donné leur importance grandissante dans l'industrie européenne.

Le « comité consultatif pour les marchés publics » a vu son rôle s'élargir. Il est désormais chargé de surveiller le fonctionnement de la nouvelle directive, d'en assurer l'application uniforme dans tous les Etats membres et d'examiner les plaintes des entreprises qui s'estimeraient lésées par une procédure de passation incorrecte.

Le nombre des avis de marchés publics de travaux et de fournitures publiés au JOCE croît chaque année. On remarque que certains Etats membres, comme le Royaume-Uni y font davantage appel que d'autres comme l'Italie seul Etat à ne pas avoir encore introduit au niveau national la directive concernant les marchés de fournitures dans sa législation.

En vue de tenir compte de l'entrée en vigueur au 1er janvier 1981 de l'accord relatif aux marchés publics réalisés dans le cadre du Tokyo Round, une nouvelle directive d'adaptation a été adoptée. Elle vise principalement à transporter dans le régime intracommunautaire les dispositions de cet accord qui apparaissent plus avantageuses aux soumissionnaires. Cette adaptation a été introduite dans la réglementation belge en mai 1981.

(1) disponible au *Moniteur Belge*, 40-42 rue de Louvain, 1000 Bruxelles.

La CE distribue des fruits et légumes

Plus de 35.000 tonnes de pommes ont été distribuées gratuitement en 1979 et 1980 à des institutions et des personnes pouvant en bénéficier selon les règlements de la CE. Depuis 1972 existe en effet la possibilité d'octroyer certaines variétés de fruits et légumes à des œuvres et fondations sociales et à des personnes ayant droit à des secours publics en raison de leur indigence. Des écoles, des institutions pénitentiaires et des colonies de vacances ainsi que des hôpitaux et des hospices pour vieillards sont aussi parmi les bénéficiaires à condition que les quantités ainsi données s'ajoutent à celles achetées normalement par ces institutions. C'est aux Etats membres que revient le soin de profiter de ces mesures CE. Le Danemark, le Luxembourg et les Pays-Bas n'en ont pas du tout profité. La Belgique bien. En 1979 et 1980, 6, 8 tonnes de choux-fleurs, 92 tonnes de tomates, 79,8 tonnes de poires et 1020,9 tonnes de pommes ont été distribuées en Belgique à des catégories défavorisées. (Question n°139/81 du parlementaire européen Lady Elles)

Energie

La Communauté européenne dispose actuellement de plusieurs instruments pouvant financer des projets énergétiques.

La **CECA** finance une part importante des investissements pour la production charbonnière ainsi que des investissements dans les centrales électriques utilisant le charbon.

L'EURATOM finance les investissements dans les centrales nucléaires et le cycle du combustible.

Le Nouvel Instrument Communautaire peut financer tous investissements énergétiques, ceux-ci faisant partie des priorités retenues.

La Banque Européenne d'Investissement finance enfin les différentes catégories d'investissements énergétiques au titre du développement régional ou de l'intérêt commun.

Dialogue Parlement-Commission

Automobiles

Certaines firmes automobiles de la CE ont conclu des associations avec des groupes ayant leur siège dans des pays tiers en vue de réaliser des unités de production. Il s'agit de :

- association Régie Renault - Volvo Suède;
- association Régie Renault - Mack Trucks (USA);
- association Régie Renault - American Motors (USA);
- association BMW - Steyer Daimler Puch;
- association Mercedes Benz - Steyer Daimler Puch;
- accord de coopération avec les pays de l'Est :
 Fiat (Turin) - Lada (URSS);
 Fiat (Turin) - Polski Fiat (Pologne);
 Fiat (Turin) - Zastava (Yougoslavie);

Régie Renault - Dacia (Roumanie);

Citroën - OLTCIT (Roumanie);

- accords de coopération avec des constructeurs japonais :

British Leyland - Honda;
 Alfa Romeo - Nissan;
 Volkswagen - Nissan (en discussion).

Gaz sibérien

Des négociations se poursuivent avec l'Union soviétique en vue de la fourniture de gaz naturel en provenance de gisements sibériens, leur conclusion demeure une question ouverte. Ces négociations portent sur une quantité de 12 milliards m³ par an pendant une durée de 20 à 25

ans. Elles s'inscrivent dans une offre soviétique globale de 40 à 45 milliards de m³/an. Le gaz sera transporté par un gazoduc dont le tracé n'est pas encore connu.

Un certain nombre de pays ont demandé au cours de la négociation germano-soviétique à obtenir des quantités de gaz :

	en milliards de m ³ /an
République fédérale d'Allemagne	12
France	8-10
Italie	10
Pays-Bas	5
Belgique	5
(Autriche	3)
(Suisse	1)

(Question n° 2056/80 du parlementaire européen Dameux)

La CE en carte

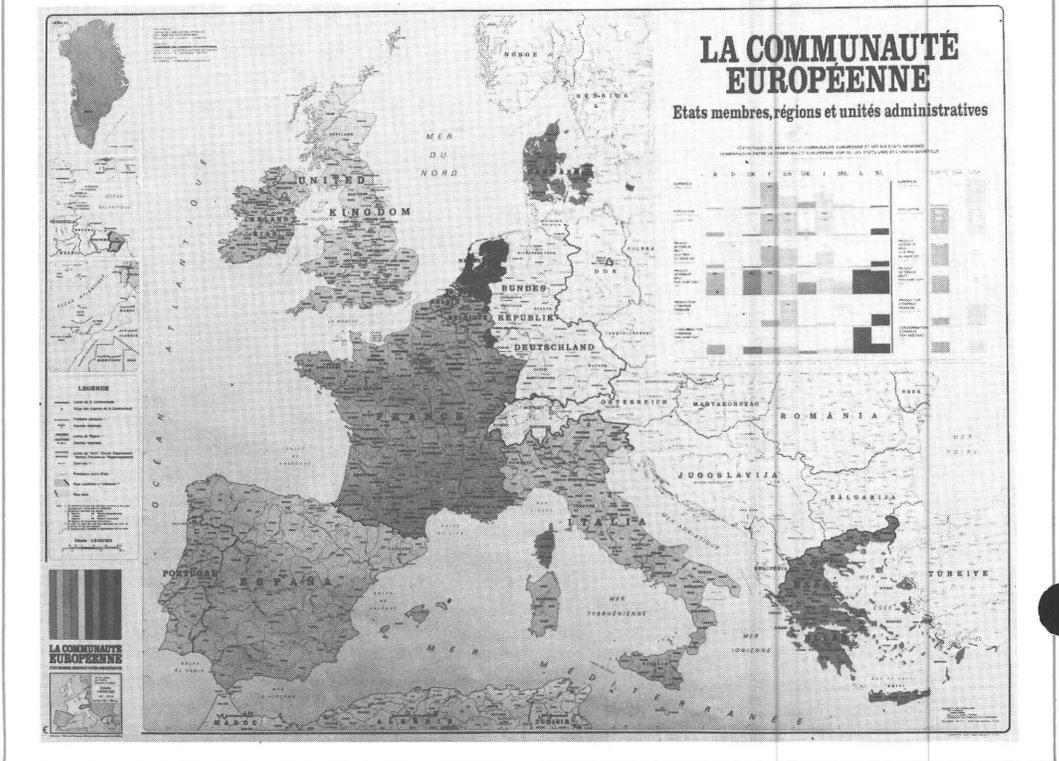
Une carte murale représentant les 10 Etats membres avec les régions et unités administratives, capitales des Etats et des régions ainsi que le réseau hydrographique a été éditée par les Communautés européennes. En encadré, des graphiques représentant

la population et la superficie, le produit intérieur brut par pays et par habitant ainsi que la production d'énergie primaire et la consommation d'énergie par habitants des 10 Etats membres de la CE face aux USA et à l'URSS.

Cette carte (format : 102 x 136 cm) est en vente, au prix de FB 120, à l'Agence Rossel

112 rue Royale 1000 Bruxelles (version française), à la Gazet van Antwerpen, Katwilgweg, 2050 Antwerpen (version néerlandaise) ainsi qu'au Moniteur belge, rue de Louvain 40-42, 1000 Bruxelles.

En format 50 à 40 cm, la carte est disponible — en nombre limité — au Bureau de Presse et d'Information.



L'Europe sous le regard des enfants

Le 11 septembre, une journée dite « portes ouvertes » a été organisée par le Bureau de Presse et d'Information dans le cadre des programmes d'animation dus à l'initiative du Centre de Production de Bruxelles de la RTBF, des autorités bruxelloises et de la Communauté européenne.

Le Bureau a participé au lancement de jeux sur des thèmes européens et à des débats concernant la Communauté européenne, repris dans plusieurs émissions radiophoniques.

L'une d'entre-elles, se situant dans la série des « Grands dossiers », a permis à M. le Directeur Général F. Froschmaier, M. E. Brackenniers, M. C. Becker et M. J. Poorterman, de traiter de la présence des fonctionnaires européens. Le débat a permis de démythifier une série de critiques et de souligner les aspects positifs de l'intégration des fonctionnaires européens dans leur environnement local.

Parmi ces multiples activités, signalons celle concernant spécialement les enfants de classes primaires d'écoles de l'agglomération bruxelloise. Plus de 3.000 d'entre-eux ont participé aux différentes manifestations dont la visite du Bureau de Presse et d'Information, qui avait à cette occasion mis en place une exposition et disposait d'un montage audio-visuel.

Nos petits visiteurs se sont transformés en rédacteurs et ont publiés dans la journée un journal fort bien fait dont deux articles traitaient des problèmes européens. Avec toute la fraîcheur de leur âge, ils ont perçu l'Europe de façon étonnante. Voici quelques extraits de leur œuvre.

« ... Nous avons été bien reçu à la CEE. Nous y avons mangé avec les fonctionnaires. Au 73 de la rue Archimède, à l'information, un monsieur est venu nous expliquer comment est l'Europe... Quelques discours ont bien expliqué ces choses difficiles à comprendre. Ce que j'ai aimé c'est que l'on voulait surtout montrer les gens qui se ras-



Pendant la journée « portes ouvertes » du 11 septembre dernier, un groupe de jeunes écoliers bruxellois a été reçu au Bureau de Presse et d'Information par son directeur, M. J. Poorterman.

semblent pour être plus heureux, plus égaux et pour s'aider... »

« ... Je suis fonctionnaire à la CEE et je vais vous raconter ma vie. Pour y arriver, je prends le tram 18 et puis le métro jusqu'à la Place Schuman. J'entre dans le building qui s'appelle Berlaymont et je présente mon laissez-passer.

Je prends un énorme ascenseur jusqu'aux salles de conférences. Je rentre dans la première salle et je suis le dernier arrivé. Nous faisons une conférence et nous parlons des problèmes économiques, du pétrole américain. On discute avec un ministre américain et nous lui demandons si son pays est d'accord de nous

livrer du pétrole en échange de chocolat. Nous signons le contrat avec un stylo en argent que je garde en souvenir.

Nous avons bu un petit apéritif dans l'aile Est du bâtiment. Il est midi... »

A quand le petit EURinfo des jeunes ?



J. Planchard

L'Europe au Luxembourg

Le 25 septembre dernier, ont été inaugurées les installations d'adduction primaire en eau du secteur Centre-Ardennes situées dans la commune de Bertrix (province de Luxembourg).

Le coût total de ces installations est de 320 millions FB dans lequel la CE intervient pour 30 %.

M. J. Planchard, gouverneur de la province, a souligné que « Une formule nouvelle est expérimentée ici pour la première fois: le concours vertical, c'est-à-dire que le maître d'œuvre, l'Association

Intercommunale pour la Valorisation de l'Eau, a pu, et c'est une innovation en Europe, recevoir directement du Fonds la liquidation des crédits octroyés à un investissement. Ce concours donne toute sa signification motrice à l'intervention du FEDER, et donc de l'Europe, dans un problème de développement d'une région agricole pauvre à population dispersée et à capacité contributive faible. N'est-ce pas la première fois que dans notre sous-région un peu oubliée, l'on sent l'Europe si proche de nous ! »

Publications

Les publications suivantes sont disponibles auprès du Bureau de Presse rue Archimède, 73 1040 Bruxelles.

- La Communauté européenne et le Bangladesh. Relations Extérieures. 45/81.
- La Communauté européenne... et pourtant encore des frontières. 40 p.
- L'Europe face au défi de l'informatique. 141 p.
- La Communauté européenne et le Sri Lanka. Relations Extérieures. 46/81.
- La politique sociale dans la Communauté européenne. Documentation européenne. 3/1981.

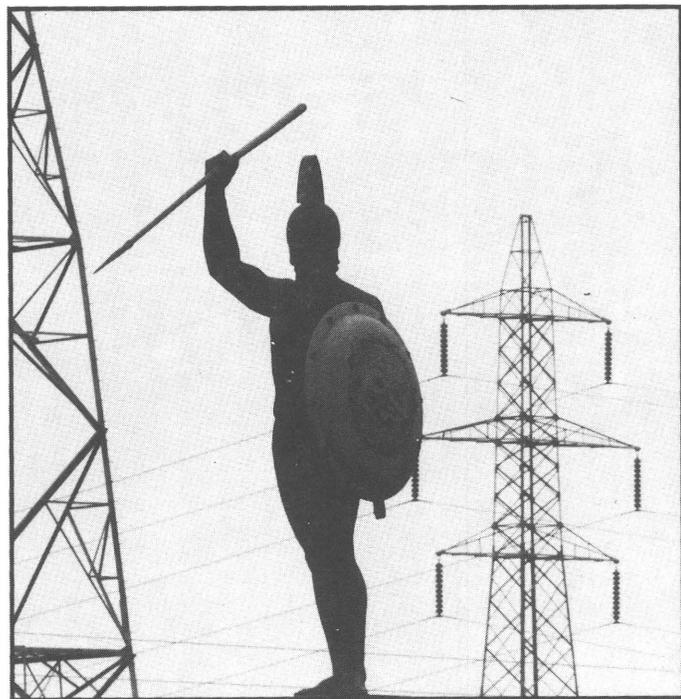
Auprès du Comité Economique et Social, rue Ravenstein 2, 1000 Bruxelles.

- Prévention de la pollution maritime. 2 Avis.

EN VENTE

A la Librairie européenne, 244 rue de la Loi 1040 Bruxelles et au Moniteur Belge 40-42 rue de Louvain 1000 Bruxelles.

- « Classement des produits chimiques dans le tarif douanier des Communautés Européennes, en six langues ». Prix par volume unilingue 400 FB; un volume unilingue plus le volume des correspondances dans les six langues: 1.500 FB; ouvrage complet: 3.000 FB.



« La Grèce au présent »

A l'occasion de l'entrée de la Grèce dans la Communauté européenne quatre reporters photographes ont parcouru le pays et ont rapporté des images de « la Grèce au présent ». Une sélection de leurs photos a été exposée à Paris au Centre Georges Pompidou. Le Bureau de Presse et d'Information dispose d'une copie de cette exposition qui compte 90 photos blanc et noir et couleurs de 30/40 cm, ainsi que 3 panneaux de textes explicatifs.

Les organisations culturelles désireuses de présenter cette exposition disponible en français et en néerlandais peuvent en faire la demande au Bureau de Presse et d'Information. Au calendrier sont déjà prévues des expositions du 17 au 31 décembre 1981 à la Maison de la Culture de Tournai, du 12 au 24 janvier 1982 au Foyer Culturel Sart Tilman à Liège, du 1er au 15 février 1982 à Braine l'Alleud, du 15 au 30 mars 1982 à Woluwe-St-Pierre et du 2 au 18 avril 1982 au Foyer Culturel Haute-Meuse à Hastière.

Pol Marck (CVP - EVP)



Né le 6 décembre 1930 à Péronnes-lez-Binches. Docteur en Droit, docteur en Sciences sociales, licencié en Sciences économiques. Secrétaire général adjoint du Boerenbond depuis 1968. Professeur extraordinaire à la KUL (Sciences communicatives). Membre du bureau national du CVP. Président d'arrondissement du CVP de Louvain. Echevin de Herent. Vice-président du conseil d'administration de l'Office national des Débouchés Agricoles et Horticoles. Rentré au PE en septembre 1981 en remplacement de M. J. Henckens décédé le 7 septembre 1981.

Coopération industrielle

Le Centre pour le Développement industriel signale que des partenaires industriels de la CEE sont recherchés dans les domaines de la fabrication de chaussures, de la filature de coton, la vente en gros de matériaux de construction, le rechapage de pneus et la briqueterie en vue d'une coopération industrielle avec des Etats ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique). De plus, le CDI invite les petites et moyennes entreprises industrielles de la CEE à se faire enregistrer au Centre comme partenaires éventuels pour les projets industriels dans les pays ACP. Pour plus de renseignements s'adresser au Centre pour le

Développement Industriel, « Possibilités de Coopération industrielle », 451 avenue Georges Henri — 1040 Bruxelles, tél. 02/735.80.73

Visites au Bureau

Septembre : 10 et 11 : petits reporters (Une ville pour vivre) - 18 : Cercle européen d'Ixelles.

Octobre : 1 et 2 : Conseil national des femmes - 2. Eudin - 6 : Ecole Royale Militaire - 14 : anciens stagiaires - 27 : Ministère Education Nationale.

Erik VAN ROMPUY (CVP-EVP)

Né à Uccle le 19 novembre 1949. Docteur en Sciences économiques. Post-graduate de l'Université de Manchester. De 1973 à 1975 assistant à la K.U.L. Collaborateur au Cabinet du ministre Geens en 1976. Depuis 1977, travaille comme économiste dans un institut bancaire belge. Depuis octobre 1977, président national des CVP-Jongeren. Entré au PE en septembre 1981, en remplacement de M. J. Verhaegen décédé le 25 août 1981.

